

**Séance du vendredi 10 février 2023**

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**FEDERATION DES SCIENCES ET CULTURE DU VISUEL SUR LA PLAINE IMAGES -  
SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS)**

Par délibération n°21 C 0056 du 19 février 2021, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a adopté son Projet Stratégique de Transformation Économique du Territoire. Dans les six défis pour accompagner les entreprises du territoire, ce PSTET cible les "écosystèmes innovants, les turbines de l'attractivité et de la transformation économique du territoire", en particulier les sites d'excellences.

**I. Contexte**

Plaine Images est le site d'excellence qui structure la filière des industries culturelles et créatives (ICC) à l'échelle de la métropole lilloise et de la région. En 2012, pour contribuer à la dynamique du site, la MEL a encouragé l'installation d'équipes de recherche en sciences cognitives et sciences visuelles au sein du site. Pour ce faire, la MEL a pris en charge de février 2012 à février 2023 les loyers et charges des équipes de recherche hébergées dans le bâtiment Imaginarium.

Les travaux menés sur place ont apporté une visibilité scientifique aux équipes présentes et ont mené à la constitution d'une Fédération de recherche "Sciences et Cultures du Visuel" (FR SCV). La FR SCV rassemble 3 laboratoires de recherche du CNRS et de l'Université de Lille : SCA Lab (psychologie et cognition), CRISAL (numérique) IRHiS (Histoire). La Fédération de Recherche est aujourd'hui reconnue au niveau international sur des champs proches de la filière des Industries Culturelles et Créatives (ICC) dont Plaine Images est un centre névralgique.

À l'issue de cette première phase, la MEL souhaite accompagner le maintien de la présence de chercheurs à Plaine Images, mais en renforçant les interactions avec les acteurs économiques du site. Pour répondre à cet objectif partagé, le CNRS porte, avec l'Université de Lille et Plaine Images, un projet de mise en synergie des expertises et compétences respectives, ainsi que de diversification des financements.

**II. Description des objectifs et modalités du partenariat**

La mise en œuvre du soutien de la MEL aux interactions entre la FR SCV et la filière ICC passera par le CNRS, tutelle des laboratoires impliqués. L'aide de la MEL s'élèvera à 894 534€ de mars 2023 à mai 2025, date à laquelle le mode de gestion actuel des bâtiments de Plaine Image arrivera à son terme. Elle prendra la forme



d'une subvention de fonctionnement destinée au paiement de l'hébergement dans le bâtiment Imaginarium (loyers + charges locatives) pendant 27 mois.

Pour sa part, le CNRS s'engage à renforcer les interactions avec l'écosystème de la filière ICC. Cela passera notamment par la création d'un poste d'ingénieur transfert permanent en 2023, ainsi que par le renforcement de l'animation scientifique, en lien avec les acteurs économiques de la filière sur la métropole lilloise. Les travaux menés au sein de la FR SCV prendront davantage en compte les perspectives de transfert, afin de faire évoluer le modèle économique de la FR SCV.

À l'échéance de mai 2025, en lien avec le site d'excellence Plaine Images, la FR SCV aura mis en place des collaborations avec le tissu économique de la métropole, et développé la part des financements publics et privés dans ses recettes afin de pouvoir prendre en charge tout ou partie du loyer.

En vertu de l'article L5217-2, I 1° e) du CGCT, la MEL est compétente en matière de "Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Conformément au point 5.2.2 du régime cadre exempté de notification N° SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2023, ce soutien financier ne constitue pas une aide d'État. En effet, la part des activités économiques du CNRS est bien inférieure au seuil de 20% de l'ensemble de ses activités d'organisme de production et diffusion des connaissances, conformément au régime cadre RDI et aux indications de la Commission Européenne.

Par conséquent, la commission principale Dév. Economique, Emploi, Recherche, Parcs d'activité, NTIC consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De soutenir l'hébergement de la Fédération de Recherche Sciences et Cultures du Visuel à Plaine Images, porté par le Centre National pour la Recherche Scientifique (CNRS) ;
- 2) D'accorder une subvention d'un montant de 894 354 € pour soutenir le projet repris à l'alinéa précédent ;
- 3) D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention à intervenir avec la Délégation Régionale 18 du Centre National de la Recherche Scientifique ;
- 4) D'imputer les dépenses d'un montant de 894 354 € aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

**Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**